

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2024 à 19H00**



N°093/2024 – Budget principal - Décision modificative n°1 du budget primitif 2024

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **22** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **0** – Votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 2 OCTOBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **26 septembre 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs : **MONTEIRO Rita** (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), **RONGEAT Stéphane** (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), **TRICHOT Patricia** (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

François BIRRAUX, Adjoint aux Finances, précise que la décision modificative proposée a principalement pour but :

- de régulariser des écritures d'amortissement réalisées sur l'exercice 2020,
- d'inscrire des crédits supplémentaires pour procéder au passage de l'intégralité des écritures d'amortissement du 1^{er} janvier au 31 août 2024,
- de verser directement au notaire, et non à l'EPF de l'Ain, les dernières annuités concernant les portages des biens immobiliers Guillon, Ponthus et SCI Village que la commune a décidé d'acquérir dernièrement (cf. délibération n°009-2024 du 07/02/2024).

Cette décision modificative est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

BUDGET GENERAL - 2024
Décision modificative n° 1 : régularisation des opérations d'amortissement

CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	RECETTES	MONTANT
INVESTISSEMENT							
040	28113	Amortissement Terrains et gisement	1 082,00 €	021	021	Virement à la section de fonctionnement	10 286,00 €
040	28112	Amortissement Terrains et gisement	248,00 €	040	28138	Amortissements	12 000,00 €
040	28131E	Amortissement équipement de cimetière	384,00 €	041	238	Avances	17 432,79 €
27	27639	Autres établissements publics	1 367,96 €	10	10226	Taxe aménagement	8 717,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporel'es	1 367,96 €	13	1322	Région	8 715,79 €
041	2151	Réseaux de voirie	17 432,79 €				
21	21538	Autres réseaux	17 432,79 €				
		TOTAL	1 714,00 €			TOTAL	1 714,00 €
FONCTIONNEMENT							
023	023	Virement à la section d'investissement	10 286,00 €	042	7811	Reprises sur amortissement des immobil	1 714,00 €
042	6811	Amortissements	12 000,00 €				
		TOTAL	10 286,00 €			TOTAL	1 714,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2024
Publication : 15/10/2024

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget Principal,

Le Conseil Municipal,

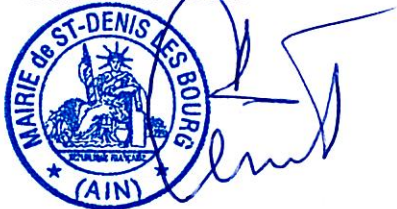
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'ajuster les crédits budgétaires du budget principal conformément au tableau ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'intégration de cette décision modificative n°1 et pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20241002-9393-2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2024
Publication : 15/10/2024